

COLLECTION
L'ESSENTIEL

Le parcellaire au cœur des enjeux des exploitations bovines laitières françaises





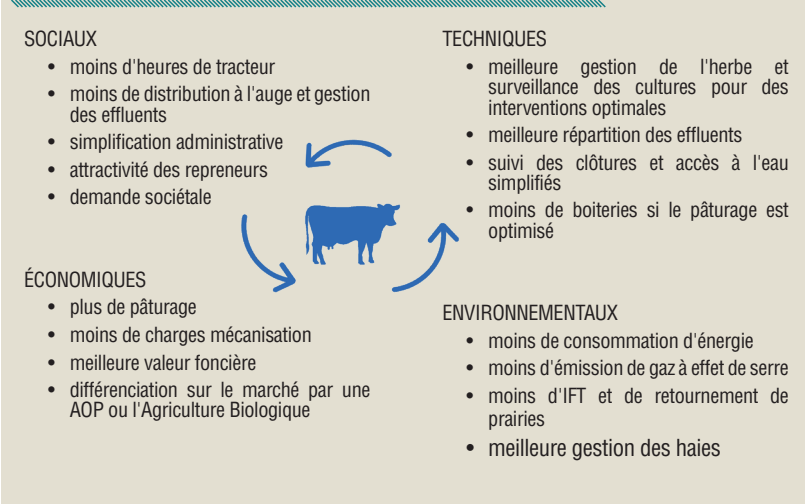
INTRODUCTION

Le parcellaire des élevages laitiers est au cœur des enjeux de la filière. Le morcellement des parcelles et l'accessibilité au pâturage sont déterminants sur de nombreux aspects techniques mais également sociaux, économiques et environnementaux.

Au-delà du potentiel agronomique des surfaces, la disposition des parcelles et la topographie de celles-ci conditionnent la production des fourrages et des cultures destinées à la vente ou à l'autoconsommation par le troupeau.

Quel est l'état des lieux du parcellaire des élevages laitiers en France aujourd'hui ? Quel est le lien entre parcellaire, stratégie d'élevage et performances environnementale ?

FIGURE 1 : IMPACTS DU PARCELLAIRE DANS LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES



Cette étude, financée par le CNIEL, a pour objectif de :

- Dresser un état des lieux détaillé du parcellaire** des exploitations bovines laitières françaises en 2020, en tenant compte notamment du morcellement et de l'accessibilité au pâturage des parcelles.

- Elle vise également à **décrire, par région et par typologie de systèmes, le parcellaire** des élevages laitiers français.
- Enfin, elle **explore les liens existants entre la configuration du parcellaire, la pratique du pâturage, et les performances techniques, énergétiques et économiques** des exploitations bovines laitières.

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Pour une parcelle de 10 ha de maïs à 10 km du siège d'exploitation, l'agriculteur passe 67 heures par an sur la route et 43 heures à la cultiver ! »

Source : Chambre d'Agriculture de Bretagne

ZOOM SUR LES DONNÉES

Les données de cette étude sont issues du recensement agricole ([RA](#)) et du registre parcellaire graphique ([RPG](#)) de 2020.

Une estimation de la géolocalisation de la salle de traite a été réalisée en croisant le parcellaire de l'exploitation avec la carte des bâtiments agricoles de l'IGN ([BD TOPO](#)). Sur un jeu de données de 300 fermes [INOSYS](#) pour lesquels la localisation de la salle de traite est connue. On observe une erreur médiane de 78m entre la géolocalisation estimée et réelle, ce biais d'erreur est jugé comme acceptable.

Après nettoyage des données aberrantes, le jeu de données est constitué de 42 000 exploitations laitières, jugées représentatives des fermes laitières françaises.

Les traitements de données ont été effectués de manière sécurisée et confidentielle sur l'infrastructure du [Centre d'Accès Sécurisé aux Données](#) (CASD).

Contrôle de cohérence avec :



MÉTHODOLOGIE

À partir des données disponibles, notre analyse a porté sur 42 000 exploitations bovines laitières réparties sur le territoire hexagonal.

La première étape a consisté à caractériser la configuration du parcellaire de ces exploitations en se basant sur des indicateurs relatifs aux parcelles et à la localisation de celles-ci par rapport à la salle de traite (équivalent au centre de l'exploitation).

Pour l'analyse des données présentées dans la suite de cette étude, deux notions essentielles doivent être précisées : **l'îlot** et **le bloc d'îlots salle de traite**.

- Un **îlot** est défini comme un groupe de parcelles se situant à moins de 5 mètres les unes des autres et appartenant à un même exploitant. Il ne s'agit donc pas d'un îlot au sens de la Politique Agricole Commune (PAC). Sur l'illustration, on observe deux îlots PAC (en orange et vert) mais un seul îlot selon notre définition (en bleu).

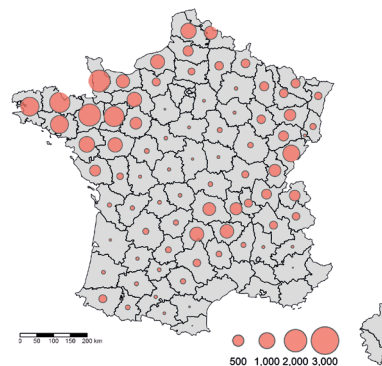


- Le **bloc d'îlots salle de traite** est défini comme l'ensemble des îlots éloignés à moins de 12 mètres les uns des autres dans un rayon de 1000 mètres de la salle de traite et le plus proche de la salle de traite. Il s'agit donc des parcelles attenantes à la salle de traite et atteignables par un troupeau de vaches laitières si aucun obstacle infranchissable (route, chemin de fer, etc..) ne traverse ce bloc. L'écart de 12 mètres a été choisi de manière à être suffisamment large pour inclure les parcelles séparées par des petites routes de hameaux et suffisamment fin pour exclure les parcelles séparées par des routes départementales fréquentées. Dans ce document il s'agit des surfaces dites « potentiellement accessibles au pâturage » (en rouge).



Cette étude cherche à décrire le parcellaire des élevages laitiers français, notamment le parcellaire potentiellement accessible aux vaches laitières. Toutefois, elle ne peut prétendre calculer avec précision les surfaces accessibles aux vaches laitières par exploitation étant donné que des contraintes topographiques réelles ne sont pas mesurables (présence et densité des infrastructures routières, pentes, cours d'eau). Notre indicateur fait office d'approximation du potentiel pâturable d'une exploitation.

CARTE 1 : DISTRIBUTION SPATIALE DES 42 000 EXPLOITATIONS BOVINES LAITIÈRES UTILISÉES LORS DE L'ANALYSE (SOURCE : RA 2020, RPG 2020)



DEFINITIONS ET PRESENTATION DES TYPOLOGIES

EPCI : Un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est le nom technique donné en France aux structures intercommunales (communautés de communes, d'agglomération, urbaines et métropoles).

Secret Statistique : Le secret statistique est l'obligation légale de protéger les données individuelles (ici des exploitations agricoles) en ne diffusant des résultats agrégés que lorsque ceux-ci concernent au moins trois individus, afin d'éviter toute identification directe ou indirecte.

Granularité des cartes : Les cartes affichent les résultats à l'échelle la plus fine possible, comprise entre le niveau départemental et celui de l'EPCI, tout en respectant le secret statistique. Ainsi, les zones comptant peu d'éleveurs, comme la Gironde, sont représentées à l'échelle départementale, tandis que les zones plus denses, comme en Bretagne, peuvent être cartographiées à l'échelle de l'EPCI.

Typologies

Six typologies ont été créées dans l'objectif d'explorer les parcellaires par le prisme des systèmes d'exploitation. On distingue d'une part les systèmes de plaines et d'autre part les systèmes de montagne et piémonts. La présence d'un atelier annexe au lait est caractérisée selon la méthode du RMT Filarmoni.

Cependant, une méthodologie différente a été appliquée pour les **ateliers bovins viandes** : ils sont considérés ici dès qu'une exploitation possède plus de 5 vaches allaitantes ou lorsque le nombre de mâles de plus de 2 ans représente plus de 20% du cheptel de vaches laitières. Ainsi, sont considérés comme **mixte BL-BV** les systèmes qui ont des animaux capables de valoriser par le pâturage des surfaces éloignées de la salle de traite comme des lots de vaches allaitantes ou des bœufs.

ÉTATS DES LIEUX DU PARCELLAIRE

DE GRANDES DIFFÉRENCES ENTRE TERRITOIRES ET TYPOLOGIES

La configuration du parcellaire diffère selon les systèmes d'exploitation. Sur le « nombre d'îlots par exploitation », en lisant le tableau 1 de haut en bas, on observe que les parcellaires laitiers ont en moyenne plus de parcelles lorsqu'ils cumulent un atelier viande ou grandes cultures en plus de l'atelier lait. La taille moyenne des îlots d'une exploitation semble être inversement corrélée au nombre d'îlot. L'Ouest des Pays de la Loire, le Calvados et l'Orne par exemple sont des zones où les exploitations laitières ont plutôt des grands îlots et en petit nombre. Les systèmes en polycultures ont naturellement des îlots plus étendus : ce sont souvent des exploitations plus grandes orientées vers la production de céréales. La part de la SAU potentiellement accessible au pâturage, est plus faible en moyenne chez les exploitations qui possèdent une part significative de grandes cultures ou un atelier de vaches allaitantes et/ou de bœufs.

Les cartes témoignent d'une grande diversité de parcellaires entre EPCI. Les exploitations du Nord et de l'Est de la France semblent considérablement plus morcelées et moins regroupées que l'Ouest bien que des diversités intrarégionales existent. Cette différence est significative même en ne considérant que les exploitations spécialisées en bovin lait. Le Nord de la Bretagne semble ainsi plus morcelé et moins accessible au pâturage que le Sud de cette région. Dans une moindre mesure, l'Aisne semble moins sujet au morcellement que le reste des Hauts de France. Ces différences peuvent être expliquées par un historique de foncier, d'implantation topographique des fermes ou des politiques de remembrement de la fin du 20^e siècle.

En France en 2020, une exploitation bovine laitière a en moyenne 120 ha de SAU répartis sur 21 îlots de 7ha.

36 ha sont situés à proximité de la salle de traite ("bloc d'îlots salle de traite" selon la méthodologie retenue dans cette étude).

29% de la SAU est donc potentiellement accessible au pâturage.

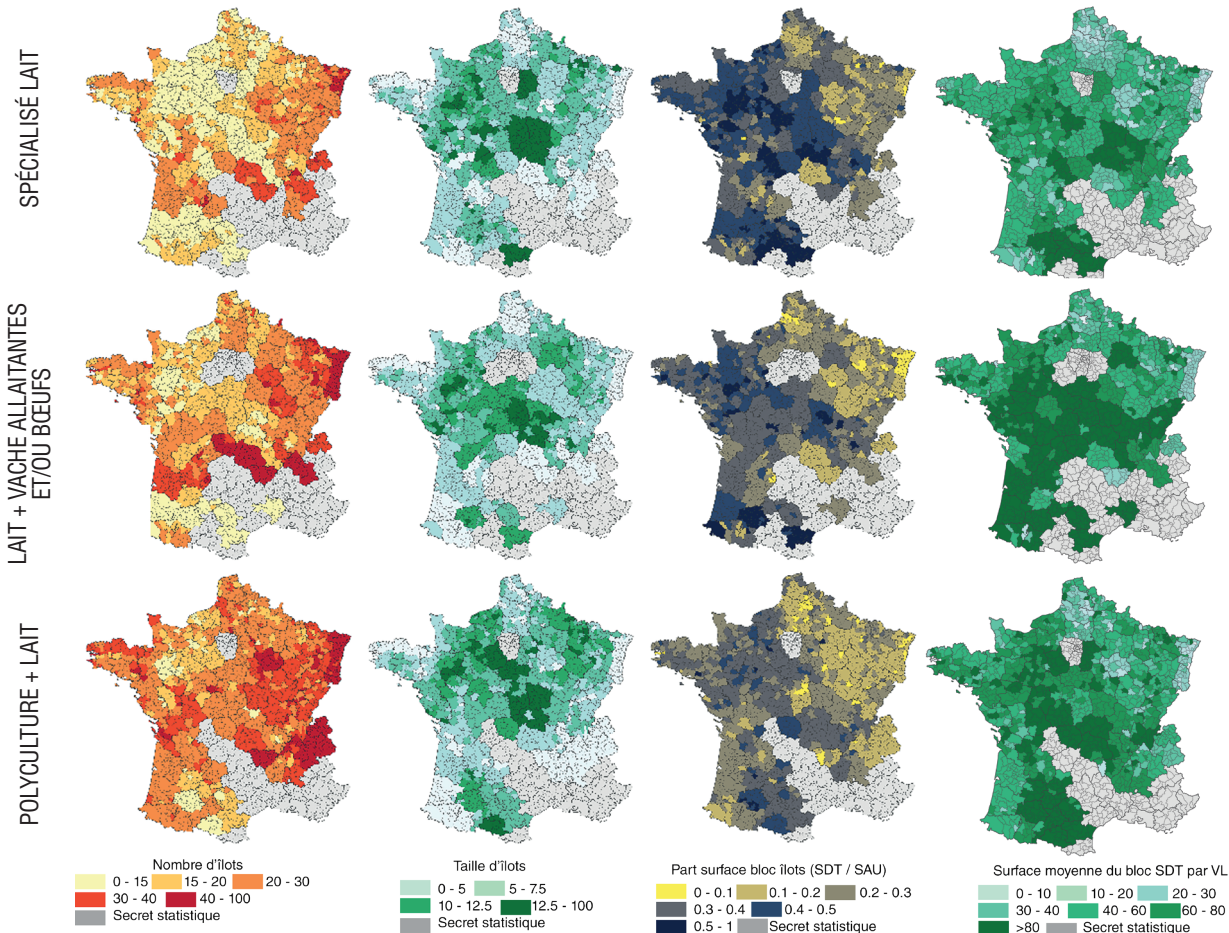
TABLEAU 1 : PRINCIPAUX INDICATEURS DE CONFIGURATION DE PARCELLAIRE PAR TYPOLOGIES DE SYSTÈME LAITIER

	Effectif	SAU (ha)	Nb d'îlots	Taille moy. d'un îlot (ha)	Surface bloc îlots SDT* (ha)	Surface proche SDT* / SAU	Nb de VL	Ares bloc îlots SDT* / VL
Elevage BL spécialisé plaine	16102	99	17	7,4	36	36%	79	46
Elevage BL spécialisé montagne	6757	99	24	5,5	26	27%	57	47
Elevage mixte BL-BV plaine	6771	131	20	8,0	40	31%	97	41
Elevage mixte BL-BV montagne	2560	124	28	5,8	30	24%	78	38
Polyculture-élevage BL	7785	169	26	8,0	41	24%	86	47
Polyculture-élevage mixte BL-BV	2816	195	28	8,2	41	21%	95	44

* SDT : Salle De Traite



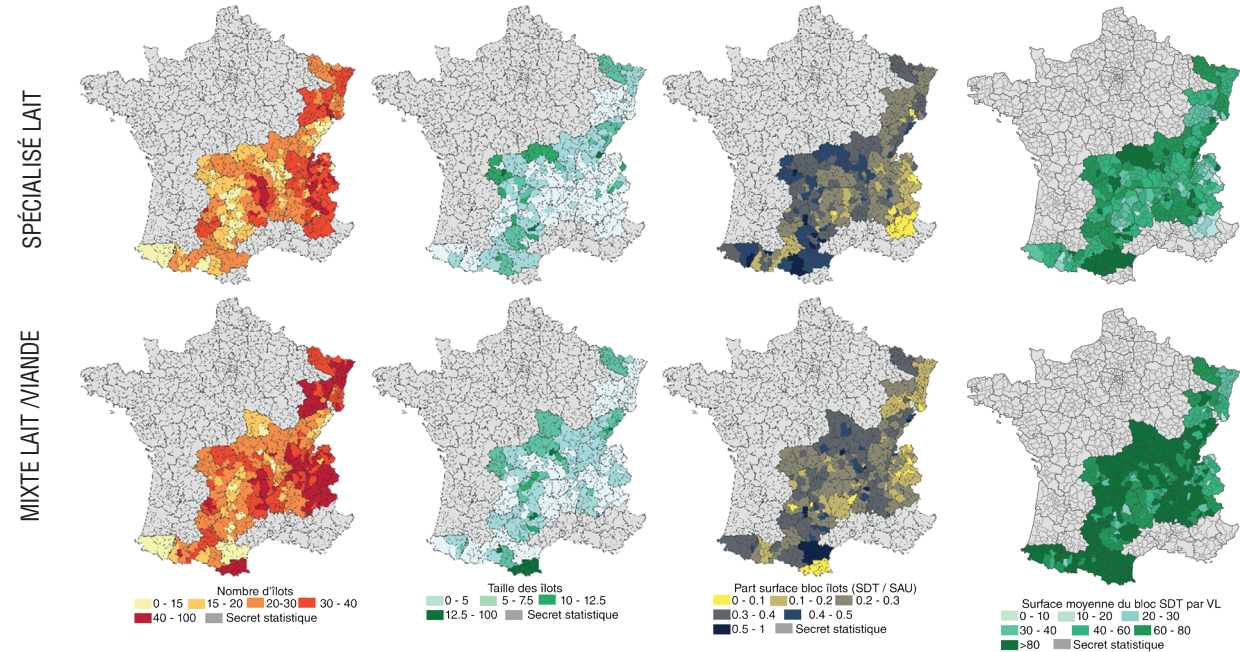
CARTE 2 : CARTOGRAPHIE DE 4 INDICATEURS DE MORCELLEMENT DU PARCELLAIRE DES ÉLEVAGE LAITIERS DE PLAINE



EN ZONES DÉFAVORISÉES

En zone défavorisées c'est-à-dire essentiellement de piémonts et montagnes, les exploitations accueillant un atelier de vaches allaitantes et/ou de bœufs sont en moyenne plus morcelées et avec une part de SAU moins accessible que les exploitations spécialisées lait des mêmes communautés de communes ou départements. Par exemple, les exploitations du Sud de l'Auvergne produisant du lait et de la viande avec la présence de vaches allaitantes de race Aubrac ou Salers auront en moyenne des parcellaires plus morcelés et moins accessibles. Ces lots permettant de valoriser des prairies éloignées du centre de l'exploitation.

CARTE 3 : CARTOGRAPHIE DES 4 INDICATEURS DE MORCELLEMENT DU PARCELLAIRE DES ÉLEVAGES LAITIERS DE ZONES DÉFAVORISÉES





QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE LES SYSTÈMES ENGAGÉS DANS LES SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ ?

Les systèmes bio ont en moyenne des parcelles plus regroupées et accessibles que les systèmes conventionnels sur un même territoire pour une taille donnée. La contrainte du cahier des charges de mettre les animaux à l'herbe dès que les conditions le permettent se traduit ici par des fermes structurellement plus adaptées à cette pratique.

Les systèmes de production sous indication géographique (AOP ou IGP) ne sont en moyenne pas significativement différents des systèmes conventionnels à l'échelle de la France mais peuvent l'être lorsqu'on regarde plus spécifiquement sur les AOP de Franche Comté. Attention, chez les AOP de hautes montagnes les salles de traites mobiles faussent toute notion de potentiellement accessible c'est pourquoi elles ne sont pas présentées ici.

En Bretagne et Pays de la Loire les systèmes bio sont aussi significativement plus regroupés et accessibles que les systèmes conventionnels.

TABEAU 2 : DIFFÉRENCE ENTRE SIGNE DE QUALITÉ ET D'ORIGINE ET CONVENTIONNELS

		Nombre	Part bloc îlots SDT/SAU		Ares bloc îlots SDT/VL	
Basse Normandie	AOP ou IGP	745	40%	b	59	b
	Aucun label	3758	39%	b	59	b
	Bio	432	45%	a	69	a
Franche-Comté	AOP ou IGP	1873	31%	a	63	b
	Aucun label	914	24%	b	57	c
	Bio	283	31%	a	79	a
Auvergne (hors Allier)	AOP ou IGP	1465	27%	a	60	a
	Aucun label	1364	24%	b	57	a
	Bio	297	29%	a	63	a

En Basse Normandie, les exploitations en AB ont en moyenne 45% de leur SAU à proximité de la salle de traite. Par ailleurs, elles ont un potentiel pâturable de 69 ares par vache laitière.

**valeurs significativement distinctes si 2 lettres différentes*

À RETENIR

Les élevages laitiers en France sont inégalement dotés d'un parcellaire accessible pour que le troupeau laitier puisse pâturer. Des différences significatives existent entre et au sein des bassins de production. Les systèmes en polyculture-élevage sont par construction plus morcelés que les systèmes spécialisés car ils s'étendent sur des surfaces agricoles utiles plus élevées avec une logique d'agrandissement. Les systèmes semblent s'adapter à leurs parcellaire par l'engagement dans un SIQO (bio ou AOP) permettant de valoriser la pratique du pâturage ou l'ajout d'un troupeau viande afin de valoriser des prairies éloignées de la salle de traite.

QUELS LIENS AVEC LA PRÉSENCE D'UN ROBOT DE TRAITE ET LA PART DE MAÏS ?

De manière générale, les robots de traites se trouvent sur des exploitations plus grandes en cheptel et en SAU, aux parcellaires donc plus éclatés et moins accessibles pour le pâturage des vaches laitières.

Néanmoins en isolant l'effet taille, en ne prenant que les troupeaux entre 60 et 80 vaches laitières, aucun lien n'apparaît entre la présence d'un robot et la structure du parcellaire :

On observe des corrélations significatives dans les départements les plus laitiers entre la part de maïs dans le système et le niveau de morcellement des exploitations. Les exploitations avec une part de maïs ensilage plus importante dans leur surface fourragère ont, en moyenne, des parcelles moins regroupées, plus éloignées et moins accessibles aux vaches laitières. Cette tendance est moins vraie dans les départements de montagnes où d'autres contraintes entrent en jeu (sols, AOP, etc..)

Si la corrélation entre parcellaire et typologie de système n'est pas discutable, la causalité ou les mécanismes techniques expliquant ce lien restent sujet à discussions. Deux grandes tendances distinctes co-existent :

- D'une part, les exploitations se sont adaptées à leurs parcellaires en jouant sur la présence d'ateliers annexes (grandes cultures et/ou bovin viande), sur la conduite fourragère (part de maïs dans le système), l'engagement dans un cahier des charges bio ou AOP/IGP. Un éleveur laitier peut ainsi optimiser l'exploitation de son parcellaire en fonction de la configuration de celui-ci. Les éleveurs engagés en agriculture biologique ont ainsi opté pour cette conduite au regard de l'opportunité topographique qu'ils avaient de produire du lait par le pâturage.
- D'autre part, les exploitations ont pu adapter, c'est-à-dire maintenir, agrandir ou regrouper leurs parcellaires pour être en phase avec leurs stratégies. Si l'objectif était d'associer à l'atelier lait un atelier

grandes cultures, l'éleveur a pu agrandir son parcellaire sans regard sur l'accessibilité des parcelles maïs plutôt sur le potentiel agronomique de celles-ci. Si l'objectif était d'augmenter son volume de lait livré, il a agrandi son parcellaire pour acquérir des droits à produire et des hectares conduits en maïs pour assurer une alimentation à l'auge stable et productive. Si son objectif était de limiter le recours aux intrants en pâturant au maximum, l'éleveur n'a pas cherché à s'agrandir sauf à reprendre des parcelles accessibles pour le pâturage.

De manière générale, la fin des quotas et la mécanisation ont favorisé l'agrandissement des exploitations laitières, léguant à la nouvelle génération d'éleveurs un parcellaire parfois en décalage ou en contradiction avec leurs propres stratégies de conduite.

TABLEAU 3 : DIFFÉRENCE ENTRE ÉQUIPEMENTS DE TRAITE

	Typologie équipement de traite	Nombre	SAU (ha)	% bloc îlots SDT/SAU	Ares bloc îlots SDT/VL
Bretagne, PDL, Normandie	Spécialisés lait de plaines sans robot	2480	84	45%	53,1
	Spécialisés lait de plaines avec robot	460	88	44%	53,7
	polyculture + lait sans robot	531	137	35%	67,0
	polyculture + lait avec robot	246	146	34%	67,0
Hauts de France, Grand Est, IDF	Spécialisés lait de plaines sans robot	296	92	30%	39,8
	Spécialisés lait de plaines avec robot	84	115	26%	42,0
	polyculture + lait sans robot	365	155	17%	36,4
	polyculture + lait avec robot	150	179	18%	41,4

À RETENIR

A nombre de vache égal, il n'y a pas de différence significative de surface potentiellement accessible au pâturage entre les exploitations avec robot de traite et celles avec salle de traite. Le choix d'installer un robot n'est pas lié à une contrainte parcellaire.



LIEN ENTRE PARCELLAIRE ET PÂTURAGE

LE PARCELLAIRE ENTRE CONTRAINTE ET OPPORTUNITÉ

L'analyse du sous-échantillon du recensement agricole intégrant le questionnaire sur le pâturage (8000 répondants dans cette étude), nous permet d'explorer le lien entre configuration du parcellaire et la pratique effective du pâturage des vaches laitières tel que déclaré par les exploitants. Tout en se rappelant que les mécanismes qui conduisent une exploitation à pâturer ou à ne pas pâturer restent nombreux et complexes (cf : zoom ci-contre). Ce jeu de données nous permet de répondre à l'interrogation : est-ce que pour un même nombre de vaches laitières sur un contexte climatique proche, les exploitations qui pâturent le plus sont celles qui ont un parcellaire relativement plus accessible ? Le tableau 4 indique la corrélation entre les niveaux de pâturage potentiel et effectif pour les 20 départements français les plus laitiers.

TABEAU 4 : CORRÉLATION ENTRE LA VARIABLE « NOMBRE D'ARES DU BLOC ÎLOTS SALLE DE TRAITE PAR VL » ET « NOMBRE D'ARES PÂTURÉS PAR VL » (COEFFICIENT DE SPEARMAN)

Zoom en recentrant sur les tailles de troupeaux médians (tiers médian des élevages en nb de VL)

Département	Nombre de fermes enquêtées	Coef corr	taille de cheptel laitier (nb VL)	Nombre de fermes enquêtées	Coef corr
Finistère	570	0,4 ***	92 et 104	202	0,29 ***
Ille et Vilaine	583	0,38 ***	100 et 112	207	0,31 ***
Haute Marne	180	0,37 ***	113 et 120	62	ns
Seine Maritime	257	0,36 ***	92 et 103	89	ns
Maine et Loire	264	0,35 ***	84 et 99	92	ns
Côtes d'Armor	580	0,35 ***	90 et 99	208	0,21 **
Mayenne	434	0,35 ***	88 et 96	153	ns
Loire Atlantique	346	0,33 ***	108 et 123	123	0,19 *
Manche	516	0,33 ***	116 et 133	184	0,17 *
Orne	245	0,31 ***	107 et 119	88	0,25 *
Morbihan	446	0,29 ***	95 et 105	157	0,3 ***
Doubs	192	0,28 ***	70 et 75	66	0,49 ***
Pas de Calais	360	0,27 ***	79 et 88	127	0,24 **
Nord	325	0,23 ***	110 et 124	114	0,24 **
Calvados	227	0,23 ***	113 et 126	81	ns
Meuse	150	0,21 **	106 et 118	53	ns
Vendée	270	0,2 **	124 et 139	97	0,24 *
Sarthe	188	0,16 *	83 et 91	66	ns
Vosges	193	0,15 *	102 et 112	69	ns
Somme	207	ns	96 et 105	74	ns

Dans la 3e colonne on observe une corrélation positive et significative entre le niveau de pâturage et le niveau d'accessibilité des parcelles. En moyenne, les exploitations qui pâturent le plus sont donc celles qui ont des parcellaires relativement plus accessibles. Cette 3e colonne est calculée à l'échelle de l'ensemble de l'échantillon «pâturage » du RA. Cette corrélation peut donc être biaisée par un effet « taille du troupeau » : en pratique plus un troupeau est grand plus il est difficile de pâturer. Si on isole cet effet en ne prenant que des fermes « moyennes » (tableau de droite), on observe que ce lien positif reste significatif. Par exemple, dans les Côtes d'Amor, on observe que pour les 208 exploitations enquêtées avec un cheptel entre 90 et 99 vaches laitières, le niveau de pâturage est positivement corrélé au niveau d'accessibilité des parcelles.

ZOOM

LE NIVEAU DE PATURAGE DEPEND DE FACTEURS MULTIPLES

En plus des problèmes d'accessibilité et de portances liés à certains sols, des freins socio-culturels existent aussi sur l'intégration du pâturage dans l'alimentation d'un troupeau laitier. Une enquête menée par le RMT Prairies a identifié un certain nombre de contraintes citées par les éleveurs sur le pâturage :

- la complexité de la gestion de l'herbe (prise de décision régulière, gestion des chemins et abreuvoirs)
- l'insécurité (irrégularité de la pousse et aléas climatiques plus récurrents)
- Un défaut de productivité à l'animal (avec des engagements de livraison de volumes liés à un niveau d'annuités)

Plus d'infos : [fiche technique du RMT prairies](#)



La méthode de la régression linéaire (Tableau 5) nous permet d'affiner l'analyse en prenant d'autres variables influençant structurellement le niveau de pâturage d'une ferme.

TABLEAU 5 : RÉGRESSION LINÉAIRE POUR EXPLIQUER LE NIVEAU DE PÂTURAGE SUR L'ÉCHANTILLON PÂTURAGE DU RA EN BRETAGNE, PAYS-DE-LA-LOIRE ET NORMANDIE

Par une régression linéaire nous tentons ici de quantifier la part de variabilité du nombre d'ares pâturés qui peut être expliquée par plusieurs variables structurelles clefs.

nombre d'ares pâturés par VL =	Coefficients:
+ bio ou non bio	+ 25***
+ nombre d'ares potentiellement accessibles par VL	+ 0.21***
+ nombre de jour de pâturage permis par le pédoclimat	+ 0.10***
- nombre de vaches laitières	- 0.09***
- densité de route dans un rayon de 500m autour de la SDT	- 0.01*

$R^2 : 0.27 \quad n = 5036$

Cette analyse par régression linéaire démontre le poids important de la surface potentiellement accessible dans le niveau de paturage effectif. Ce poids est significatif, mais demeure partiel : 10 ares de surface potentiellement accessible en plus n'expliqueraient qu'une augmentation de 2 ares par VL réellement pâturés.

Ces cinq variables structurelles affichent ici une influence statistiquement significative sur le nombre d'ares pâturés par VL sur une exploitation. Voici comment les trois premiers coefficients peuvent être interprétés:

- « En moyenne, le fait d'être bio entraîne une augmentation de 25 ares pâturés par VL, toutes choses égales par ailleurs »
- « En moyenne, 10 ares potentiellement accessibles en plus par VL augmentent la probabilité de pâturer de 2 ares/VL, toutes choses égales par ailleurs »
- « En moyenne, 30 jours de plus de pâturage permis par le pédoclimat augmentent la probabilité de pâturer de 3 ares/VL, toutes choses égales par ailleurs »

DES OPPORTUNITÉS DE PÂTURAGE SOUS-EXPLOITÉES

En se concentrant sur les exploitations spécialisées de l'ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire (tableau 6), on peut analyser le lien entre structure du parcellaire et part de pâturage :

- en dessous de 20 ares pâturés (3 premières classes), le parcellaire n'explique pas les ares/VL limités : l'ensemble des élevages disposent de 30 ares accessibles mais choisissent d'en consacrer peu ou pas au pâturage. Ce sont donc d'autres logiques de fonctionnement qui amènent à peu pâturer (objectif de productivité par vache, sentiment de complexité ou d'insécurité lié au pâturage ...)
- au delà de 20 ares pâturés, la surface accessible devient un critère limitant : presque toute la surface accessible est consacrée au pâturage
- pour les systèmes les plus pâturant (au delà de 50 ares/VL), la surface proposée aux VL va même au delà des parcelles proches du bloc traite

À RETENIR

DES MARGES DE MANŒUVRE EXISTENT

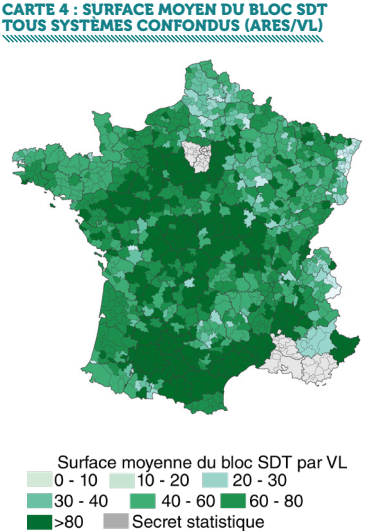
Les résultats montrent un lien fort entre niveau de pâturage et configuration du parcellaire, pour autant, cela ne signifie pas qu'une exploitation ne peut pratiquer le pâturage en raison d'un parcellaire inadapté.

Les parcellaires français semblent adaptés pour aller au moins jusqu'à 30 ares par VL (potentiellement). Au delà il semblerait que le parcellaire soit plus contraignant et la volonté de l'exploitant de pâturer malgré une configuration défavorable est alors déterminante.

TABLEAU 6 : ZOOM SUR LE LIEN ENTRE NIVEAU DE PÂTURAGE DÉCLARÉ ET SURFACES DU BLOC ILOTS SALLES DE TRAITE CHEZ LES SPÉCIALISÉS LAIT DE BRETAGNE, PDL, NORMANDIE (N =2315)

Niveau de pâturage dans le système	n	Moyenne % bloc d'îlots SDT/SAU	Moyenne ares dans bloc d'îlots SDT/VL	Moyenne % maïs/SFP
0 ares /VL	134	27% a	29 a	55% a
0 à 10	236	28% a	29 a	54% a
10 à 20	582	32% ab	34 a	49% b
20 à 30	522	36% bc	41 b	41% c
30 à 40	376	41% d	48 c	35% d
40 à 60	292	40% cd	50 c	29% e
60 à 80	105	41% cd	55 c	20% f
+ 80 ares /VL	68	45% d	72 d	13% g

*valeurs significativement distinctes si 2 lettres différentes



LIEN ENTRE PARCELLAIRE ET PERFORMANCE

Dans le but d'étudier les conséquences d'un parcellaire morcelé et non-accessible au pâturage, une analyse a ciblé les exploitations enquêtées lors du recensement agricole (RA) et qui font également partie du Réseau d'information comptable agricole (RICA). Cette étude a permis d'associer des données techniques et économiques aux critères structurels. Sur un échantillon de 348 exploitations laitières spécialisées de plaine, des corrélations ont été statistiquement démontrées. Les élevages qui présentent les surfaces les plus regroupées et les plus accessibles au pâturage :

- Consomment **moins de litres de carburant** par ha de SAU
- Consomment **moins d'aliments concentrés** achetés par VL
- Consomment **moins d'engrais minéraux** par ha de SAU
- Et enfin sont plus **susceptibles d'être reprises** par un membre extérieur de la famille du chef d'exploitation

L'analyse des systèmes spécialisés de plaine conventionnels du dispositif INOSYS Réseaux d'Élevage (Tableau 7), révèle cette même tendance : plus de « sobriété » pour les catégories d'exploitations bénéficiant d'un parcellaire plus regroupé (proportion du bloc îlots salle de traite/SAU). Ces exploitations plus regroupées consomment moins de concentrés et moins de carburant par litre de lait produit. Le coût global de mécanisation (carburant + entretien + travaux tiers + amortissements) semble logiquement un peu mieux maîtrisé. Un parcellaire regroupé limite les distances parcourues sur les routes, et permet l'optimisation du pâturage contribuant à limiter la distribution de la ration.

TABLEAU 7 : DIFFÉRENCES DE PERFORMANCES TECHNIQUES SELON DIFFÉRENTES CLASSES SELON LA PART DES SURFACES DU BLOC ÎLOTS SALLES DE TRAITE SUR SAU CHEZ 204 FERMES INOSYS DE PLAINE NON BIO



Niveau de regroupement	n	SAU (ha)	Ares pot. Acc. /VL	Distance moy d'un ha (m)	Nb d'îlots	Nb de VL
Classe 1: 3% de la SAU potentiellement acc.	41	235 a	8 d	3020 a	35 a	108 a
Classe 2: 16% de la SAU potentiellement acc.	41	200 ab	32 c	3334 a	29 ab	112 a
Classe 3: 29% de la SAU potentiellement acc.	40	189 ab	60 b	2281 ab	25 bc	97 a
Classe 4: 45% de la SAU potentiellement acc.	41	164 bc	70 b	1847 bc	18 cd	105 a
Classe 5: 71% de la SAU potentiellement acc.	41	111 c	88 a	1005 c	11 d	88 a

Niveau de regroupement	n	Conc VL en g/l	Coût sys alim €/1000l	Coût méca €/1000l	Coût carb lub €/1000l	Part du carburant / coût de prod
Classe 1: 3% de la SAU potentiellement acc.	41	249 a	285 ab	120 a	25 a	4,7% a
Classe 2: 16% de la SAU potentiellement acc.	41	256 a	296 a	113 a	21 ab	4,0% ab
Classe 3: 29% de la SAU potentiellement acc.	40	258 a	297 a	122 a	22 ab	4,0% ab
Classe 4: 45% de la SAU potentiellement acc.	41	225 ab	280 ab	114 a	20 b	3,6% b
Classe 5: 71% de la SAU potentiellement acc.	41	191 b	257 b	107 a	18 b	3,5% b

COMMENT LIRE LE TABLEAU 7 ? (EXEMPLE POUR LA CLASSE 5)

Les exploitations présentant le parcellaire le plus regroupé sont rassemblées dans la classe 5. En moyenne, 71 % de leur surface est accessible directement depuis la salle de traite. Ces exploitations disposent d'une surface totale moyenne de 111 ha, dont 88 ares accessibles par vache laitière. Le parcellaire compte en moyenne 11 îlots, situés à une distance moyenne d'un kilomètre de la salle de traite, pour un troupeau d'environ 88 vaches laitières.

Côté performances techniques, la quantité de concentré consommée atteint 191 g/L par VL. Le coût de l'alimentation s'élève à 257 € pour 1 000 litres de lait, le coût de la mécanisation à 107 €, et celui du carburant à 18 €. Ce dernier représente 3,5 % du coût total de production.

À RETENIR

LE TRIPTIQUE DE LA DURABILITÉ

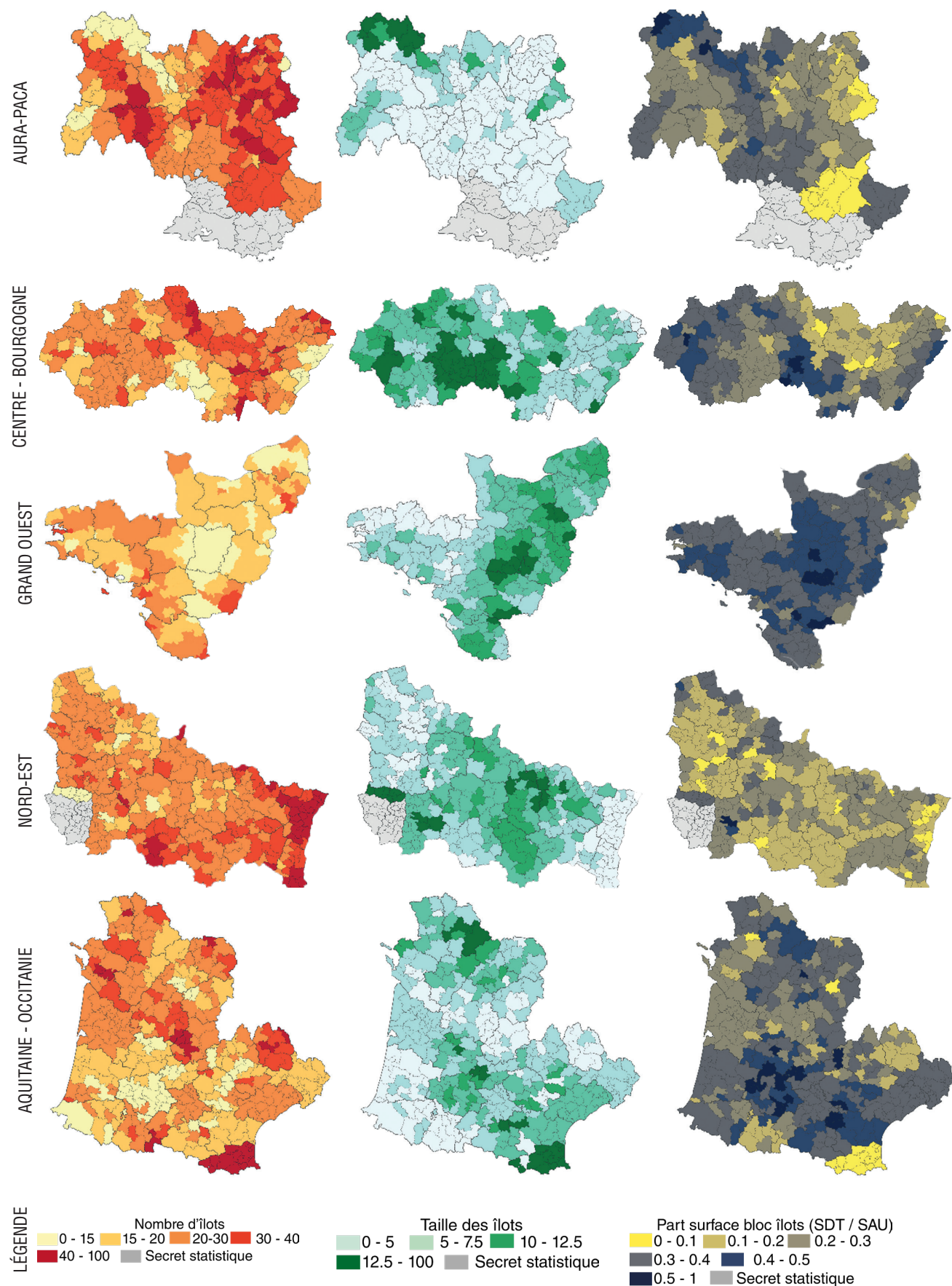
Un parcellaire regroupé et accessible au pâturage c'est en moyenne :

- Moins de gasoil et d'engrais azoté (ENVIRONNEMENT)
- Moins de frais de mécanisation (ECONOMIE)
- moins d'heures de tracteurs et une meilleure transmissibilité (SOCIAL)



ZOOMS RÉGIONAUX

FIGURE 7 : CARTOGRAPHIE DE 3 INDICATEURS DE MORCELLEMENT DU PARCELLAIRE DES ÉLEVAGES LAITIERS PAR GRANGE RÉGION





CONCLUSION

Cette étude fournit un éclairage sur le morcellement des parcelles des exploitations laitières françaises. La méthodologie ne peut qu'estimer un **potentiel accessible ne prenant notamment pas en compte la fréquentation des routes autour de l'élevage**. Néanmoins, la taille de l'échantillon et la robustesse de la méthode (contrôlée avec un sous-échantillon « terrain ») permet de donner des tendances solides sur les différences régionales et sur les marges de manœuvre qui semblent importantes concernant la valorisation de l'herbe par le pâturage en système laitier.

Les points à retenir sont les suivants :

- De **grandes disparités intra et inter-régionales** existent sur le niveau de morcellement. Le Nord et le Nord-Est sont des zones où les parcelles sont souvent morcelées et peu accessibles comparativement à l'Ouest.
- Il existe un **lien fort entre orientation technique des systèmes et la configuration du parcellaire**. Les exploitants et exploitantes ont adapté leurs stratégies en fonction du parcellaire hérité et/ou ont fait évoluer leurs parcelles au fil des ans.
- Le **niveau de pâturage sur un système est en partie expliqué** par l'accessibilité permise par son parcellaire. Dans certaines zones les surfaces accessibles sont sous-valorisées par le pâturage. Le sentiment de complexité, d'insécurité et le défaut de productivité du pâturage sont alors des contraintes qu'il conviendrait de lever pour faire progresser cette pratique en France.
- Sans surprise un parcellaire regroupé est **synonyme d'économie de gasoil et de frais de mécanisation**. Il permet aussi d'intégrer de l'herbe pâturée dans la ration des vaches laitières ce qui reste la conduite la plus sobre en concentrés et intrants pour alimenter un troupeau laitier. Le parcellaire est bien au cœur des enjeux de durabilité des élevages laitiers.

LES PARTENAIRES



INRAE



POUR ALLER PLUS LOIN

- Guide PRAICOS Organiser le pâturage et gérer le parcellaire : <https://idele.fr/detail-article/organiser-le-paturage-et-gerer-le-parcellaire>
- Le Guide Produire avec de l'herbe : https://rd-agri.fr/detail/DOCUMENT/chambres_d_agriculture_288799
- Une mini-série sur l'accompagnement au changement de système vers plus d'herbe en bovin lait : https://www.youtube.com/watch?v=rJrvyLanA&list=PLT89tscpmuRex_Wj0GHWNnA_r0JU49B

Cette étude a été financée par le CNIEL - groupe évolution des structures

Auteurs : Brendan Godoc (Idele) - Baptiste Girault (baptiste.girault@inrae.fr) - Franck Lavedrine (franck.lavedrine@idele.fr)

Avec la contribution de : Fabienne Launay (Idele), Guillaume Chevalier (Chambre d'Agriculture de région Pays de la Loire), Christophe Perrot (Idele), Olivier Dupire (Chambre d'Agriculture France), Jean-Marc Chaumet (Cniel)

Réalisation : beta pictoris • Mise en page : Sarah DAUPHIN (Idele) •
Crédits photos : idele – Idele • Réf : 0025 413 038 • Septembre 2025

www.idele.fr